



AGENCE RÉGIONALE
DE L'HOSPITALISATION
LA RÉUNION - MAYOTTE

République Française

ARH – 139 rue Jean Chatel
B.P. 2030
97488 Saint-Denis Cedex
Tél. : 02 62 97 93 60 – Fax : 02 62 97 93 63
E-mail : ARH974@sante.gouv.fr

ARRETE N° 72/2006/ARH
portant désignation des membres du Conseil d'Administration
du Centre Hospitalier Départemental Félix Guyon

LE DIRECTEUR DE L'AGENCE REGIONALE
DE L'HOSPITALISATION DE LA REUNION

☆☆☆

- VU le code de la santé publique ;
- VU la loi du 19 mars 1946 érigeant La Réunion en département et l'ensemble des textes qui l'ont complétée ou modifiée ;
- VU la loi N° 70-1318 du 31 décembre 1970 modifiée, portant réforme hospitalière ;
- VU la loi N° 83-8 du 7 janvier 1983 complétée par la loi N° 83-663 du 22 juillet 1983 relative à la répartition des compétences entre les communes, les départements, les régions et l'Etat ;
- VU la loi N° 84-5 du 3 janvier 1984 portant diverses mesures relatives à l'organisation du service public hospitalier ;
- VU la loi N° 91-748 du 31 juillet 1991 portant réforme hospitalière ;
- VU les ordonnances N° 96-344, 96-345 et 96-346 du 24 avril 1996 ;
- VU le décret N° 96-945 du 30 octobre 1996 relatif à la composition et au fonctionnement des Conseils d'Administration ;
- VU le décret N° 96-1039 du 29 novembre 1996 relatif aux Agences Régionales de l'Hospitalisation fixant la convention constitutive de ces agences et modifiant le Code de la Santé Publique ;
- VU la convention constitutive de l'Agence Régionale de l'Hospitalisation signée le 31 décembre 1996 ;
- VU Décret du 22 janvier 2004, publié au Journal Officiel du 24 janvier 2004 portant nomination de monsieur Antoine PERRIN en qualité de directeur de l'Agence Régionale de l'Hospitalisation de la Réunion ;
- VU la lettre datée du 12 décembre 2003 du directeur du Centre Hospitalier Départemental Félix Guyon relative au renouvellement des représentants des personnels au Conseil d'Administration ;
- VU la lettre en date du 25 novembre 2003 de l'Union Départementale des Associations Familiales de la Réunion relative au renouvellement des membres du conseil d'administration des établissements hospitaliers de la Réunion ;

- VU la lettre de la Présidente de l'ORIAPA datée du 23 décembre 2003 relative au renouvellement des membres du conseil d'administration des établissements hospitaliers de la Réunion ;
- VU la lettre datée du 15 décembre 2003 de l'Organisation des Masseurs Kinésithérapeutes Libéraux relative à la proposition de candidatures au conseil d'administration des établissements hospitaliers de la Réunion ;
- VU les lettres en date du 18 décembre 2003 et 29 janvier 2004 du Conseil de l'Ordre des Médecins relative à la désignation de médecins non-hospitaliers au sein des conseils d'administration des établissements hospitaliers de la Réunion ;
- VU la proposition du Directeur de l'Agence Régionale d'Hospitalisation en date du 09 février 2004 concernant les médecins non-hospitaliers retenus pour siéger au sein des conseils d'administration des établissements hospitaliers de la Réunion ;
- VU la lettre en date du 12 mai 2004 de la présidente du conseil général de la Réunion relative à la désignation des conseillers généraux appelé à siéger au sein du conseil d'administration du CHD Félix Guyon ;
- VU la lettre en date du 12 mai 2004 du président du Conseil Régional de la Réunion relative à la désignation du conseiller régional appelé à siéger au sein du conseil d'administration du CHD Félix Guyon ;
- VU la lettre du directeur du CHD Félix Guyon en date du 24 septembre 2004 relative au remplacement de monsieur Alex FONTAINE, démissionnaire ;
- VU la lettre du Préfet de la Réunion en date du 30 novembre 2004 relative à la désignation d'une personnalité qualifiée au conseil d'administration du CHD Félix Guyon ;
- VU la lettre du directeur du CHD Félix Guyon, datée du 08 février 2005, relative au remplacement de madame Christine VAUTHIER, démissionnaire ;
- VU la lettre du directeur du CHD Félix Guyon, datée du 13 avril 2006, relative au remplacement du docteur Henri de CLERMONT, démissionnaire ;

A R R E T E

ARTICLE 1er : le conseil d'administration du Centre Hospitalier Départemental Félix Guyon est composé comme suit :

Président

- Jean-Paul VIRAPOULLE

Représentants du Conseil Général

- Nassimah DINDAR
- Gino PONIN BALLOM
- Jean-Louis LAGOURGUE
- Stéphane FOUASSIN
- Jean-Yves LANGENIER

Représentants de la Commune siège

- Hélène YOULA

Représentant du Conseil Régional

- Alain ARMAND

Représentants de la Commission Médicale d'Établissement

- Jean-François DELAMBRE
- Jean-Claude COMBES
- Jean-Claude SALY
- Joseph MOUROUVIN
-

Représentant de la Commission du Service de Soins Infirmiers

- Alcina BROSSARD

Représentants du Personnel Hospitalier

- Guy LEBON
- Serge CATMACHY
- André NICOLE

Personnalités qualifiées nommées après avis du Préfet

- Yves LAVAUD
- Michèle ANDRE
- Serge JULIENNE

Membres représentant les usagers

- Jean BOYET
- Josette MAUNIER

ARTICLE 2: le présent arrêté annule et remplace l'arrêté n° 03/ARH/2005 en date du 15 février 2005;

ARTICLE 3 : Monsieur le Directeur de l'Agence Régionale de l'Hospitalisation, Monsieur le Directeur Régional des Affaires Sanitaires et Sociales, Monsieur le Président du Conseil d'Administration et Monsieur le Directeur du Centre Hospitalier Départemental Félix Guyon sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Saint-Denis, 22 mai 2006

Le Directeur de l'Agence Régionale
de l'Hospitalisation,

Antoine PERRIN